

Résumé analytique

Rapport 2015 sur la liberté de religion dans le monde

Le 19 mars s'annonçait comme une journée normale pour Farkhunda Malikzada. Cette jeune femme de 27 ans vivait à Kaboul, en Afghanistan, une ville qui avait déjà connu des décennies de guerre et demeurait encore sous la menace constante des attentats terroristes des talibans. Malgré tout, elle était heureuse et pleine d'optimisme, dit sa famille. Elle avait un travail d'aide-enseignante pendant qu'elle étudiait le droit musulman. Elle vivait dans une famille aimante et rêvait de se marier et d'avoir des enfants, et peut-être de devenir juge.

Le 19 mars, les rêves de Farkhunda se sont brisés tragiquement quand elle a été accusée à tort d'avoir brûlé un exemplaire du Coran, une accusation qui a entraîné sa mort brutale et absurde. En rentrant du travail ce jour-là, elle s'est arrêtée au sanctuaire de Shah-e Do Shamshira dans le centre de Kaboul. Elle a fait ses prières et a commencé à discuter avec le gardien de la mosquée, Zainuddin, de la vente de talismans au sanctuaire, une pratique qu'elle considérait contraire à l'islam. La discussion a dégénéré en dispute, et le gardien l'a accusée d'être un instrument des Américains et d'avoir blasphémé en brûlant le Coran.

Une foule s'est rapidement assemblée pour entendre ces accusations provocantes. L'incinération du Coran est un grave crime religieux dans de nombreux pays islamiques, où elle est considérée comme une forme de blasphème.

Farkhunda a démenti les accusations et cherché à se défendre face à la foule de plus en plus houleuse. Peu après, un membre de la foule a incité les autres à rendre eux-mêmes la « justice » en la tuant. Quelques policiers se trouvant à proximité ont tenté d'intervenir lorsque la foule a commencé à frapper Farkhunda et à tirer sur ses habits, mais ils ont vite renoncé et ont regardé sans intervenir pendant que la foule tourmentait et tuait sa victime. Elle a été battue avec des bâtons et des planches, piétinée, écrasée par une voiture et traînée, jetée dans le lit asséché d'une rivière, lapidée et enfin brûlée pendant que des passants enregistraient l'attaque et que la police était témoin de tous ces actes de barbarie. Elle est morte dans la souffrance et l'angoisse pendant l'agression, ont indiqué les médecins légistes, mais la foule a continué de maltraiter son corps sans vie.

Le lynchage de Farkhunda illustre les horreurs que peuvent entraîner les accusations mensongères de blasphème dans les sociétés islamiques extrêmement conservatrices, mais ce qui s'est passé ensuite prouve que le changement est possible. Le président Ghani a immédiatement condamné l'agression et ordonné

une enquête. Le tollé a été immédiat en Afghanistan, mené par des associations de femmes et de la société civile. Des femmes afghanes ont porté le cercueil de la défunte jusqu'à son tombeau en une procession funéraire qui a rompu avec la tradition et est devenue une protestation contre son assassinat qui a fait grand bruit. Des responsables gouvernementaux et des parlementaires ont participé aux funérailles et le directeur du département des enquêtes criminelles du ministère de l'Intérieur a déclaré à la foule que Farkhunda était innocente. Quelques responsables gouvernementaux et chefs religieux afghans qui avaient commencé par exprimer leur approbation au sujet du meurtre ont été marginalisés et au moins l'un d'eux a été démis de ses fonctions.

En réaction aux pressions publiques, l'enquête a été rapide, et plusieurs personnes sont passées en jugement et ont été condamnées pour le rôle qu'elles avaient joué dans la mort de Farkhunda, y compris des agents de police. Des procédures en appel continuent dans certains cas, et la société civile a demandé haut et fort aux autorités d'en faire davantage pour que justice soit faite. La prise de sanctions pour ce crime odieux représente un progrès marquant pour le système judiciaire afghan et adresse un message important à ceux qui pourraient considérer les accusations de blasphème comme un moyen d'agir impunément envers autrui. Un mémorial public bien visible dressé à l'endroit où est morte Farkhunda a été un lieu de vigiles et d'une commémoration très médiatisée à l'occasion du premier anniversaire de son assassinat.

Dans de nombreuses autres sociétés islamiques, les passions sociales déclenchées par le blasphème, assez meurtrières en elles-mêmes, sont encouragées par un code juridique qui punit sévèrement le blasphème et l'apostasie. De telles lois sont incompatibles avec les droits humains universellement reconnus et les ébranlent. Tous les habitants des pays où les lois ou les normes sociales encouragent la peine de mort pour sanctionner le blasphème courent le risque d'être attaqués comme l'a été Farkhunda. C'est particulièrement vrai pour ceux qui ont moins de pouvoir et sont plus vulnérables dans ces sociétés, comme les femmes, les minorités religieuses et les pauvres. Les accusations mensongères, souvent proférées dans un but de vengeance personnelle ou d'avantage personnel pour l'accusateur, ne sont pas rares. La violence collective provoquée par ces accusations est malheureusement fréquente. En plus du danger de violence collective provoquée par des accusations de blasphème, les tribunaux d'un grand nombre de pays ont continué de prononcer des peines très sévères pour le blasphème et l'apostasie, et cela a contribué à limiter gravement la liberté de religion de leurs habitants.

En **Mauritanie**, Mohamed Cheikh Ould Mohamed Mkhaitir (aussi connu sous le nom de « MKheytir ») a publié un article en ligne qui, selon le gouvernement, critiquait le prophète Mohamed et rendait implicitement les institutions religieuses du pays responsables de la position sociale inférieure de la caste des forgerons, qui a historiquement été victime de discrimination. En décembre 2014, un tribunal l'a jugé coupable d'apostasie, une accusation qui a ensuite été réduite en avril 2016 après que le blogueur a exprimé son « repentir », et l'a condamné à mort. Il est toujours en prison en attendant la décision de la Cour suprême, prévue en mai 2016, concernant la possibilité d'une remise de peine. Des protestataires ont réclamé la mort d'Aminetou Mint El Moctar, la militante des droits humains réputée qui a défendu MKheytir. Les autorités ont lancé un mandat d'arrêt contre le meneur des protestataires qui menaçaient la vie de Mme El Moctar, Yehdih Ould Dahi, mais ne l'ont pas arrêté.

Les lois sur le blasphème du **Pakistan**, qui prévoient des peines très sévères pour des crimes tels que la profanation du Coran ou l'insulte au prophète Mohamed, ont souvent servi à justifier des cas de justice populaire. Depuis 1990, plus de 62 personnes ont été tuées par la violence collective (selon le Centre pour la recherche et les études sur la sécurité au Pakistan). En 2013, 39 affaires de blasphème contre un total de 359 personnes ont été recensées, indique la Commission des droits de l'homme du Pakistan (HRCP). Selon la Commission américaine sur la liberté de religion dans le monde (USCIRF), plus de 40 personnes font toujours l'objet d'une condamnation à mort pour blasphème au Pakistan, et un grand nombre d'entre elles appartiennent à des minorités religieuses. Nombre de personnes impliquées dans des affaires de blasphème très médiatisées pendant les années précédentes, y compris Sawan Masih, Shafqat Emmanuel, Shagufta Kausar et Liaquat Ali, sont toujours en prison en attendant la procédure d'appel.

Au **Soudan** les 2 et 3 novembre, les autorités ont arrêté 27 musulmans accusés d'apostasie et de troubles de l'ordre public. Il s'agit d'adhérents de l'école de pensée islamique qui considère que le Coran est la seule source d'autorité religieuse et ne reconnaît pas les hadiths, contrairement aux vues officielles du gouvernement sur l'islam. Les arrestations ont eu lieu au cours d'un séminaire pendant lequel deux membres du groupe animaient une discussion au sujet de leur opinion sur les enseignements de l'islam. La police a accusé les membres de ce groupe en application de la disposition récemment élargie de la loi sur l'apostasie du Soudan. Les procédures judiciaires à leur encontre ont été suspendues depuis lors, et ils ont été libérés, mais ils n'ont pas été acquittés.

En **Arabie saoudite**, des médias et des sources locales ont signalé que le tribunal général d'Abha a condamné à mort le poète palestinien Ashraf Fayad pour apostasie en novembre, modifiant ainsi une peine précédente de quatre ans de prison et 800 coups de fouet (la condamnation à mort elle-même a été commuée en février 2016 en une peine de huit ans de prison et 800 coups de fouet). En août 2013, des responsables du Comité pour la promotion de la vertu et la prévention du vice avaient arrêté une première fois Fayad qu'ils soupçonnaient d'avoir tenu des propos désobligeants au sujet de l'islam. Par ailleurs, en janvier, les autorités ont infligé publiquement 50 coups de fouet à Raif Badawi en application de la peine prononcée après sa condamnation en 2013 pour avoir violé les valeurs de l'islam, violé la charia, blasphémé et raillé des symboles religieux sur Internet.

Autres faits marquants en 2015

Des acteurs non étatiques tels que Daesh et Boko Haram ont continué de figurer parmi les responsables des violations les plus exécrables de la liberté de religion dans le monde.

Daesh a poursuivi sa stratégie brutale de ce que le secrétaire d'État John Kerry considère comme un génocide contre les Yazidis, les chrétiens, les chiites et d'autres groupes vulnérables dans les territoires qu'il contrôle et a été responsable d'actes de barbarie, y compris des meurtres, la torture, l'esclavage et la traite des personnes, des viols et d'autres violences sexuelles contre des minorités religieuses et ethniques ainsi que des sunnites dans les zones qu'il contrôle. Dans les zones qu'il ne contrôle pas, ce groupe a continué d'exécuter des attentats-suicides et des attaques avec des véhicules piégés contre des chiites. En juillet, par exemple, les médias ont signalé un attentat-suicide de Daesh dans un marché bondé de Diyala, en Irak, qui a fait 115 morts. Les victimes étaient surtout des chiites, qui s'étaient rassemblés au marché pour la fin du Ramadan, le mois sacré de l'islam.

Boko Haram, qui a prêté allégeance à Daesh en mars 2015 dans un message audio, a continué de lancer sans distinction des attaques violentes visant des chrétiens et des musulmans qui s'étaient élevés ou luttaienent contre leur idéologie violente. Ce groupe a revendiqué la responsabilité de nombreuses attaques d'églises et de mosquées, qui ont souvent fait des morts parmi les fidèles pendant ou tout de suite après des services religieux.

Le gouvernement **syrien** et les milices chiites qui le soutiennent ont tué, arrêté et maltraité des sunnites et des membres de groupes religieux minoritaires, et délibérément détruit leurs biens, ont indiqué de nombreuses sources. À mesure que

l'insurrection est devenue de plus en plus associée à la majorité sunnite, déclarent des experts, le gouvernement a visé des villes et des quartiers de différentes régions du pays pour les assiéger et leur faire subir des bombardements au mortier et aériens en fonction de la religion des habitants. Il aurait également visé des lieux de culte, causant dégâts et destruction dans de nombreuses églises et mosquées. Des acteurs non étatiques, y compris plusieurs groupes désignés comme des organisations terroristes par les États-Unis, comme Daesh (l'organisation de l'État islamique en Irak et au Levant) et le Front al-Nosra, ont pris pour cibles des chiites, des alaouites, des chrétiens et d'autres minorités religieuses, ainsi que d'autres sunnites. Des violences sectaires ont été signalées, provoquées par les tensions entre les groupes religieux exacerbées par les actions du gouvernement, les rivalités culturelles et la rhétorique sectaire.

Ceci a provoqué au Proche-Orient, en Asie du Sud et dans le nord du Nigeria de nouveaux départs massifs de membres des communautés vulnérables qui ont quitté les zones contrôlées ou menacées par les extrémistes violents, entraînant parallèlement une perte de la richesse et la diversité culturelles.

À travers le monde, des gouvernements ont continué de durcir les lois concernant les groupes religieux, et surtout les groupes religieux minoritaires et les religions considérées comme n'appartenant pas aux traditions de ce pays. Les chercheurs Roger Finke et Dane Mataic de l'Université d'État de Pennsylvanie ont constaté que le nombre de pays exigeant un certain type d'enregistrement a beaucoup augmenté au cours des vingt dernières années, pour représenter maintenant près de 90 % de tous les pays. Ils considèrent que, même si certains de ces pays réglementent la religion d'une façon qui ne semble pas discriminatoire, un grand nombre des mesures utilisées pour réglementer la religion, ou pour décider quelle religion est valable et reconnue et quelle religion ne l'est pas, sont nettement discriminatoires. Ils ont également constaté que le pourcentage de pays exigeant la présentation de la doctrine religieuse de ce groupe à des fins d'approbation avant l'enregistrement a augmenté de 13 à 18 % pendant la période visée par leurs recherches, que le pourcentage de pays exigeant un nombre minimum de membres d'une communauté religieuse a augmenté de 17 à 32 % et que le pourcentage de pays qui refusaient parfois un enregistrement a augmenté de 22 à 27 %. Ils ont découvert un lien étroit entre l'augmentation des conditions à remplir pour se faire enregistrer et la détérioration générale de la situation de la liberté de religion dans de nombreux pays. Ils ont également constaté que les membres de religions minoritaires, ou de religions qui sont nouvelles dans un pays, font l'objet d'une discrimination disproportionnée du fait de cette réglementation croissante de l'espace religieux.

Par exemple, en **Angola**, la loi exige l'enregistrement des groupes religieux s'ils veulent obtenir la reconnaissance légale de l'État. Pour demander cette reconnaissance, un groupe religieux doit recueillir la signature de 100 000 membres dans 12 des 18 provinces et les soumettre au ministère de la Justice et des Droits de l'homme. Les baha'is et l'Église messianique mondiale étaient les deux seules organisations non chrétiennes légalement reconnues ; aucun groupe islamique n'est reconnu. L'État, qui reconnaît 83 groupes religieux, n'a pas enregistré de nouveaux groupes religieux depuis 2004, année où il a établi les conditions d'enregistrement actuelles.

Un autre exemple est l'**Azerbaïdjan**, où le processus d'enregistrement est également restrictif et les groupes religieux jugés non traditionnels ont souvent hésité à essayer de se faire enregistrer. Les groupes religieux dont les demandes d'enregistrement étaient toujours en souffrance comprennent notamment des groupes islamiques, les Témoins de Jéhovah à l'extérieur de Bakou et des baptistes. Plusieurs de ces groupes étaient enregistrés jusqu'à ce qu'une loi adoptée en 2009 les oblige à se faire enregistrer de nouveau. Ces groupes ont indiqué que le Comité d'État pour le travail avec les organisations religieuses a rejeté leur demande ou n'a pas pris de décision à son sujet.

En **Iran**, le gouvernement a exécuté au moins 20 personnes jugées coupables de *moharebeh* (« inimitié pour Dieu »), parmi lesquelles se trouvaient des Kurdes sunnites. Plusieurs autres prisonniers, dont des prédicateurs sunnites, attendaient toujours la décision du gouvernement d'appliquer leur condamnation à mort. Selon la base de données sur les prisonniers du Centre de documentation des droits de l'homme en Iran, au moins 380 religieux étaient toujours en prison à la fin de l'année à cause de leur appartenance à un groupe religieux minoritaire ou de leurs activités au nom d'un tel groupe, y compris environ 250 sunnites, 82 baha'is, 26 convertis devenus chrétiens, 16 soufis non sunnites, 10 yarsans, trois convertis devenus sunnites et deux zoroastriens. Selon des représentants de la communauté baha'i, le gouvernement a continué d'interdire aux baha'is de se réunir officiellement ou de disposer d'institutions administratives, et il a fermé de telles institutions, harcelé des baha'is et enfreint leurs droits de propriété. Les chrétiens, en particulier les évangéliques et les convertis, ont continué de subir un nombre disproportionné d'arrestations et de cas de harcèlement et de surveillance, ont indiqué des chrétiens en exil.

En **Arabie saoudite**, la Cour suprême a confirmé la condamnation à mort d'au moins quatre chiites, y compris le cheikh Nimr al-Nimr. Les trois autres chiites,

Ali al-Nimr (le neveu du cheikh al-Nimr), Dawood al-Marhoon et Abdullah al-Zaher, ont été jugés coupables de crimes commis lorsqu'ils étaient mineurs devant la loi. Ils ont tous trois affirmé que les autorités avaient utilisé des confessions obtenues sous la contrainte pour les condamner. Le gouvernement saoudien a également requis des peines de prison et de la peine de mort pour des dizaines de personnes qui avaient pris part à un mouvement de contestation en 2011 et 2012 pour réclamer davantage de droits pour les chiites du royaume ; certaines des accusations incluent des violences contre les forces de sécurité.

Depuis 2013, les autorités de la province du Zhejiang, en **Chine**, ont ordonné la démolition de plusieurs églises catholiques et temples protestants approuvés par l'État et le retrait de plus de 1 500 croix dans le cadre de la campagne du gouvernement contre les structures jugées « illégales ». Des avocats et des dignitaires religieux qui ont protesté contre cette campagne risquent d'être arrêtés et emprisonnés. En août 2015, les autorités chinoises ont arrêté l'avocat des droits de l'homme Zhang Kai quelques heures avant la rencontre qu'il devait avoir avec l'ambassadeur extraordinaire des États-Unis pour la liberté de religion dans le monde. Il fournissait des conseils juridiques aux communautés religieuses touchées par la campagne gouvernementale de démolition des églises et croix « illégales ». Il a enfin été libéré en mars 2016, mais le gouvernement américain demeure préoccupé au sujet de son bien-être.

La liberté de religion a continué d'être pratiquement inexistante en **Corée du Nord**. En 2015, les États-Unis ont coparrainé des résolutions annuelles adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui condamnent les « violations systématiques, généralisées et flagrantes des droits de l'homme » commises dans ce pays. Les résolutions exprimaient également de graves préoccupations au sujet des restrictions imposées par la RPDC aux libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion, d'expression et d'association, et engageaient vivement le gouvernement à prendre immédiatement des mesures pour assurer le respect de ces droits.

Le rapport publié en juin 2015 par la Commission d'enquête des Nations Unies sur les droits de l'homme en **Érythrée** constate que les autorités ont eu recours à l'interdiction des rassemblements religieux, à la confiscation de matériels religieux, à l'arrestation, aux mauvais traitements, à la torture et à la contrainte pour obliger des croyants à abjurer leur religion, et à la disparition ou au meurtre de nombreux membres de groupes religieux pendant la période visée par ce rapport, à savoir de 1991 à 2015.

En 2014, le **Brunei** a mis en application la première phase du Code pénal fondé sur la charia, qui impose de nouvelles restrictions au sujet d'infractions religieuses mineures telles que manger pendant le Ramadan, le travestisme et la proximité intime entre des personnes non mariées de sexe différent. Les deuxième et troisième phases doivent entrer en vigueur en 2017 et 2018. La deuxième phase comprend des châtiments corporels comme l'amputation pour le vol et la troisième phase comprend la lapidation pour l'apostasie.

En **Birmanie**, entre mai et août, l'ancien gouvernement militaire a adopté un ensemble de quatre lois explicitement « relatives à la protection de la race et de la religion » qui, si elles sont promulguées, enfreindront l'exercice de la liberté de religion et d'autres droits humains. Ces lois, qui semblent viser les membres de la minorité musulmane du pays, ont été prônées par des dirigeants bouddhistes en vue. Le nouveau gouvernement n'a pas pris de mesures pour abroger ces lois.

Le Comité des affaires religieuses du **Vietnam** a publié en avril 2015 une version préliminaire de la « Loi sur les religions et les croyances » pour que le public puisse faire des commentaires. Bien que les officiels vietnamiens aient affirmé que la nouvelle loi commencerait à mettre le pays en conformité avec ses obligations internationales, le projet de loi semblait ne faire que des changements mineurs par rapport aux règlements actuels très problématiques sur la religion. Plusieurs représentants de communautés religieuses ont déclaré qu'un « mauvais » projet de loi serait pire que de garder le patchwork actuel moins officiel de règlements. D'autres ont avancé que le projet de loi, même s'il n'est pas parfait, inscrira légalement dans les textes certains droits limités, comme le droit pour les groupes religieux de louer des biens immobiliers, d'organiser des événements ou d'ordonner des ecclésiastiques. Les versions ultérieures ont apporté quelques améliorations encourageantes, mais de nombreuses questions préoccupantes restent sans réponse.

En **République centrafricaine**, à Bangui, un chauffeur de moto-taxi musulman a été décapité par des assaillants inconnus et son corps a été abandonné devant une mosquée. Selon la Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA), au moins 41 civils sont morts à Bangui pendant les violences sectaires qui y ont fait suite et plus de 40 000 personnes ont été déplacées. En réponse aux violences, les anti-balaka, en majorité des chrétiens, ont encerclé le quartier musulman du PK5, barrant les rues et bloquant les habitants à l'intérieur. Les barrages ont été levés pendant la visite du pape François plus d'un mois après.

Malgré une politique de « tolérance zéro » de l'antisémitisme, le gouvernement de la **Hongrie** et les autorités municipales de Szekesfehervar ont donné des fonds à la Fondation Balint Homan pour construire une statue à la mémoire de Balint Homan, un antisémite notoire de l'époque de la Seconde Guerre mondiale. Face au tollé international, ils ont par la suite retiré leur soutien.

Au **Bahreïn**, le gouvernement dirigé par des sunnites a continué d'interroger, d'arrêter et de détenir des dignitaires religieux, des membres de la communauté et des politiciens de l'opposition chiites en les accusant d'avoir diffamé une autre religion, incité à la haine à l'encontre d'un autre groupe religieux, tenu des propos politiques pendant des sermons et, au dire des autorités, soutenu le terrorisme. En avril, la Cour de cassation a confirmé la dissolution du Conseil islamique des oulémas, la principale assemblée des dignitaires religieux chiites dans ce pays, en disant que celui-ci avait utilisé la religion pour dissimuler des activités politiques.

En **Ukraine**, les autorités d'occupation russes en Crimée ont continué de prendre des mesures contre des membres de groupes religieux minoritaires, y compris des Tatars, au moyen de descentes de police, de détentions et de poursuites judiciaires organisées en application des lois « contre l'extrémisme ».

Le gouvernement de **Russie** a continué d'octroyer des privilèges à l'Église orthodoxe russe qu'il n'a pas accordés aux autres, tout en limitant les activités des musulmans et d'autres groupes religieux minoritaires comme les Témoins de Jéhovah, les pentecôtistes et les scientologues. De plus, les autorités russes ont eu recours aux lois contre l'extrémisme à travers tout le pays pour révoquer l'enregistrement de groupes religieux minoritaires et imposer des restrictions sur leurs pratiques religieuses, ainsi que leur capacité d'acheter des terrains et de construire des lieux de culte. Actuellement, le bureau du procureur général menace de fermer le Centre administratif des Témoins de Jéhovah en Russie en arguant de prétendues « activités extrémistes », et cela signifierait la fermeture de la totalité de ses 406 associations religieuses locales et plus de 2 500 congrégations. Cela pourrait aussi entraîner la confiscation des biens de ce groupe.

En Europe, plusieurs gouvernements se sont dits préoccupés par l'arrivée de migrants et de demandeurs d'asile pour des raisons religieuses. En **Hongrie**, par exemple, le Premier ministre a souligné à maintes reprises l'importance de défendre les « valeurs chrétiennes de l'Europe » et des responsables de la **Slovaquie** ont parlé des musulmans comme des menaces potentielles pour la sécurité, la culture et la société slovaques et ils ont menacé d'accueillir uniquement des réfugiés chrétiens dans leur pays.

Progrès enregistrés

Malgré les difficultés actuelles au **Vietnam**, la plupart des dirigeants des groupes religieux conviennent que la liberté de religion s'améliore progressivement dans ce pays. Le gouvernement reconnaît graduellement de plus en plus d'organisations religieuses au niveau national (l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours en est un exemple récent), et dans les provinces, avec des autorités locales coopératives, il approuve l'enregistrement de davantage d'églises locales. Les organisations non enregistrées ont signalé avoir moins de mal à mener leurs activités, en particulier dans les grandes villes comme Hanoï et Ho-Chi-Minh-Ville.

À la fin 2015, la **Commission européenne** a nommé deux nouveaux coordinateurs, l'un pour combattre l'antisémitisme et l'autre pour combattre l'islamophobie. Notre envoyé spécial chargé de surveiller et de combattre l'antisémitisme et notre représentant spécial auprès des communautés musulmanes travaillent déjà avec les coordinateurs qui sont leurs homologues respectifs au sein de l'UE et d'autres officiels européens afin de collaborer pour lutter contre diverses tendances de sentiments antisémites et antimusulmans dans la région. En réponse aux attaques terroristes à Paris et Copenhague qui visaient des juifs, ainsi que des journalistes, des musulmans ont formé un anneau de la paix autour de la synagogue d'Oslo en février pour exprimer leur solidarité avec la communauté juive. De telles marques de respect et de solidarité ont été manifestées dans d'autres villes également.

Quand des shebab ont attaqué un bus au **Kenya** en décembre 2015, apparemment pour tuer des chrétiens, des passagers musulmans kényans ont protégé les passagers chrétiens et dit aux assaillants qu'ils étaient prêts à mourir ensemble. Les musulmans ont refusé de se séparer des chrétiens et ont dit aux militants de les tuer tous ou de les laisser tous tranquilles.

Pendant la visite du pape François en **République centrafricaine** en novembre 2015, il y a eu un défilé pacifique de chrétiens et de musulmans dans le quartier de Fatima. Le pape a été escorté par des jeunes musulmans de la mosquée centrale jusqu'au stade de Bangui où il a célébré la messe devant 30 000 personnes. Les chefs religieux ont déclaré que cette visite avait contribué au rétablissement d'une certaine confiance entre les communautés religieuses. Ils ont ajouté qu'elle avait également entraîné le démantèlement de plusieurs barrages qui séparaient les quartiers musulmans et chrétiens.

Au **Canada**, la Cour d'appel fédérale a conclu qu'il était illégal pour le gouvernement fédéral d'interdire de se voiler le visage pour des raisons religieuses pendant la prestation du serment de citoyenneté. En novembre, le nouveau gouvernement a annoncé qu'il ne ferait pas appel de cette décision devant la Cour suprême.

Aux **Émirats arabes unis**, l'Église catholique a inauguré une deuxième église à Abu Dhabi dans le vaste quartier industriel de Musaffah, où de nombreux travailleurs immigrés vivent et travaillent et où plusieurs nouveaux lieux du culte ont été construits ces dernières années. Le gouvernement a également accordé un terrain pour construire le premier temple hindou à Abu Dhabi.